

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2009

À une assemblée régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 4 mai 2009 à 19h30, à laquelle étaient présents que MM. les conseillers André Desrochers, Denis Prescott, Jacques Martial, Sylvain Gagnon, Jean-Claude Charpentier et sous la présidence de Madame la Mairesse, Francine Bergeron.

M. Guy Corriveau était absent.

La secrétaire-trésorière est présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la Mairesse déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 149-05-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté après lecture faite.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAUX

- 150-05-2009 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 6 avril 2009 soit adopté tel que lu par les membres du conseil.

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

ÉTATS BUDGÉTÉS

- 151-05-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour le mois d'avril 2009.

ADMINISTRATION

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE SERVICE PUBLIC D'APPEL D'URGENCE 9-1-1

Il y aura bientôt dix ans que la municipalité de Mandeville a convenu avec Bell Canada un entente relative au service 9-1-1 appelé service public d'appel d'urgence 9-1-1. Tel que stipulé à la clause 13.2 dudit contrat, nous sommes donc rendus à la reconduction de celui-ci. En guise d'avis de renouvellement, vous retrouverez ci-joint une copie du contrat SPAU 9-1-1 en question. Ce dernier ne requiert aucune signature et est pour une période de 5 ans tel que mentionné à la clause 13.2.

RENOUVELLEMENT ADHÉSION CREL 2009

- 152-05-2009 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville renouvelle son adhésion pour l'année 2009 au Conseil régional de l'Environnement de Lanaudière pour un montant de 60.00\$.

MAMROT – PRECO ET FCCQ

À la suite de l'annonce du 26 mars 2009 relativement à la signature de deux ententes en infrastructures entre les gouvernements du Canada et du Québec, j'ai le plaisir de vous transmettre une fiche d'instructions valide

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2009

pour l'inscription aux deux nouveaux services en ligne du MAMROT. Cette fiche vous sera utile pour le programme Fonds Chantiers Canada (FCCQ), volets « Collectivités » et « Grande Villes » ainsi que pour le nouveau programme d'aide financière pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO).

DEMANDE OFFICIELLE AU MAMROT ET AU MDDEP

153-05-2009 Attendu que la municipalité de Mandeville a instauré en 2008 un service de vidange des boues de fosses septiques sur l'ensemble du territoire échelonné sur une période de deux (2) ans;

Attendu que le service de vidange des boues de fosses septiques a pour but de sensibiliser les gens à l'importance de la vidange des installations septiques pour protéger l'environnement;

Attendu que le service de vidange des boues de fosses septiques a pour but de d'établir un constat des installations de chacune des propriétés;

Attendu que la municipalité doit intervenir auprès du propriétaire s'il y a une preuve de pollution par les installations septiques;

Attendu que les propriétaires n'ont pas tous les mêmes moyens financiers pour refaire leurs installations septiques vétustes et polluantes;

Attendu que la municipalité doit faire respecter le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées de résidences isolées Q-2 r.8;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. Jacques Martial

Et résolu à l'unanimité des conseillers

De demander conjointement au Ministère des affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) et au Ministère du Développement durable et de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) d'instaurer un programme de subventions géré par une instance municipale afin d'aider financièrement le plus grand nombre de propriétaires à remplacer ou à implanter des installations septiques conforme au Q-2, r.8. Cette résolution sera envoyée à la MRC de D'Autray et aux municipalités de la MRC de D'Autray afin d'obtenir leur appui à notre demande.

OFFRE DE SERVICE DE GDC-CRM INC.

154-05-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville mandate la firme GDC-CRM inc pour le maintien de programme de gestion documentaire années 2009,2010 et 2011. Les honoraires sont établis comme suit :

-1000\$ plus taxes et plus frais de déplacement pour l'année 2009

-1155\$ plus taxes et plus frais de déplacement pour l'année 2010

-1155\$ plus taxes et plus frais de déplacement pour l'année 2011

CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU NORD DE LANAUDIÈRE

Nous avons pris connaissance de la demande officielle au CHRDL pour le CLSC Saint-Gabriel en lien avec le service des prélèvements sanguins. Nous devons porter à votre attention que les activités du CLSC Saint-Gabriel débutent seulement à 8h30. Aucune autre activité, sauf les prélèvements sanguins sont offertes avant cette heure. C'est pour cette raison que la porte n'est ouverte qu'à 7h15 permettant ainsi à la clientèle

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2009

d'entrer au CLSC et de prendre un numéro pour ses prélèvements. Nous ne pouvons ouvrir avant cette heure, aucun intervenant étant sur place.

Nous n'avons pas la manœuvre nécessaire pour développer davantage et ainsi offrir plus d'heures pour les prélèvements. Actuellement, les infirmières qui font les prélèvements sont aussi dédiées à d'autres tâches par la suite. Elles ne peuvent donc pas faire des prélèvements durant tout un avant-midi. Toutefois, nous comprenons bien votre insatisfaction et le sens de votre démarche. C'est pourquoi nous sommes à analyser de nouveau ce dossier afin d'y trouver de nouvelles façons de faire et ainsi, satisfaire toutes les parties.

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

Chaque année, la journée du 8 mai est l'occasion de souligner la Journée internationale de la Croix-Rouge à l'occasion de la date anniversaire de son fondateur Henry Dunant. Les bénévoles de la section d'Autray de la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec profitent de cette occasion pour rappeler toute l'importance de l'organisme au sein de la communauté. Afin de nous aider à souligner cette journée historique, nous vous demandons de bien vouloir ériger notre drapeau au mât de l'hôtel de ville. Également, nous pourrions vous remettre des insignes afin que les élus municipaux qui le désirent puissent porter une épinglette de la Croix-Rouge pendant la journée du 8 mai prochain.

RAPPORT ANNUEL DE LA MMQ

Dépôt à la table du conseil du rapport annuel 2008 de la Mutuelle des municipalités du Québec.

FORMATION DE LA FQM

155-05-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise Mme Francine Bergeron, Mairesse, à assister à la formation organisée par la FQM à Joliette le 21 mai 2009 sous le thème « Responsabilités gouvernementales et municipales en matière de sécurité civile ». Les frais d'inscription de 235\$ plus taxes seront payés par la municipalité et les frais de déplacements seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

PLACE AUX JEUNES D'AUTRAY

Le comité consultatif de Place aux Jeunes D'Autray tient à vous remercier de votre généreuse contribution au bénéfice de sa quatorzième édition. Votre commandite et/ou votre participation au dîner tournant ont grandement contribué au bon fonctionnement de l'évènement. C'est grâce à vous, cher partenaire, que le projet Place aux jeunes D'Autray existe encore aujourd'hui. Les participants ont été enchantés de constater l'importance que vous accordez au projet; votre implication démontre la confiance que vous leur témoignez.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOIRIE ET TRANSPORT

156-05-2009 **BALAI VAC**

Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville octroie le balayage des rues municipales à Balai Vac pour un montant de 80.00\$/heure plus taxes pour environ 60 heures de travail.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2009

DEMANDE OFFICIELLE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

157-05-2009 ATTENDU QUE le ministère des Transports est propriétaire d'une parcelle de terrain sur le lot P-107;

ATTENDU QUE le ministère des Transports n'a pas utilisé et ne prévoit pas utilisé ledit terrain;

ATTENDU QUE ledit terrain est adjacent au rang St-Pierre;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Sylvain Gagnon

Appuyé par M. André Desrochers

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville demande officielle au ministère des Transports de pouvoir acquérir cette parcelle de terrain afin d'apporter des améliorations sur rang Saint-Pierre.

OFFICIALISER UN NOM DE RUE

158-05-2009 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville désigne officiellement le prolongement de la rue suivante : Chemin du Cap.

MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX TRANSPORTS

Afin d'aider les municipalités à assumer leurs responsabilités à l'égard des activités d'entretien des infrastructures routières municipales, j'ai le plaisir de vous informer que j'accorde à votre municipalité une subvention de 189 370\$ pour l'année 2009 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

FACTURE À PAYER POUR LA NIVELEUSE

159-05-2009 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie à Ti-Bonhomme Excavation inc. un montant de 3 943.01\$ à titre de versement final suite au contrat de vente (échange de service pour la niveleuse) signé entre Mandeville et Ti-Bonhomme inc. Ce paiement est recommandé et vérifié par le vérificateur de la municipalité soit Michaud Desroches.

OFFRE DE CESSION DE CHEMINS PRIVÉS

Étant le promoteur et propriétaire initial de l'ensemble du Domaine Astral situé à Mandeville, je suis également propriétaire des chemins privés qui y sont situés. Je constate à l'usage des différents propriétaires qu'il y aurait intérêt pour la municipalité qu'elle se porte acquéreur des différents chemins d'accès aux propriétés sur ledit domaine. Ce qui m'amène à vous proposer un plan de cession de ces chemins privés aux bénéficiaires de la municipalité et de ses citoyens. Je vous proposerais de vous céder la pleine propriété de tous les chemins privés existant sur le Domaine Astral et ce, sans contrepartie. Il est entendu que lors de la cession desdits chemins, ces derniers seraient cédés dans un état respectant toutes les normes provinciales et municipales concernant la voirie. **Le dossier est à l'étude.**

POSTES CANADA – RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PRÉVENTIVE DES BOÎTES AUX LETTRES RURALES

Nos représentants contacteront tous les clients touchés pour leur faire part des résultats de l'évaluation et des options qui s'offrent à eux. Les résidents pour lesquels aucun changement ne sera requis recevront une lettre confirmant que leur boîte aux lettres rurale est conforme. Les clients

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2009

dont la boîte aux lettres rurale sera évaluée à une date ultérieure recevront une lettre à l'effet que cette dernière étant située dans un secteur où il y a eu de circulation, son évaluation n'est pas requise pour le moment et sera effectuée d'ici la fin du programme.

Dans le cas d'un déplacement de la boîte aux lettres rurale, nous identifieront un emplacement plus sécuritaire pour la boîte aux lettres rurale. Pour ce qui est des boîtes aux lettres qui ne peuvent pas être déplacées selon les résultats de l'évaluation, on offrira alors aux clients des options de livraison.

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT HIVER 2008-2009

- 160-05-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie à Excavation Normand Majeau inc. la facture 013390 au montant de 11,190.13\$ taxes incluses représentant 3.2 kilomètres excédentaires.

DEMANDE DE POSTES CANADA

- 161-05-2009 Attendu que Postes Canada effectue sur le territoire de Mandeville une étude pour le service postal rural;

Attendu que Postes Canada est en faveur de laisser les boites postales aux résidences situées aux : 500,514 et 520 du Lac Mandeville;

Attendu que pour continuer à offrir ce service aux trois (3) adresses mentionnées précédemment, la municipalité de Mandeville doit changer le nom de rue et édicter la limite de vitesse sur cette portion de route;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Jacques Martial

Appuyé par M. André Desrochers

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville change cette portion de route pour le chemin Lambert afin de maintenir le service postal rural aux résidences 500,514 et 520. La limite de vitesse est fixée à 30 KM/h. Les propriétaires concernés seront avisés par écrit de cette décision. Ils devront faire les changements nécessaires pour modifier leur nouvelle adresse.

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

Le conseil de la municipalité de Saint-Didace demande votre appui pour interdire la circulation des véhicules lourds sur le chemin de la Rivière.

ACHAT DE PONCEAUX ET COLLETS

- 162-05-2009 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville achète des ponceaux et des collets à la Quincaillerie Piette pour un montant de 8 588.00\$ plus taxes pour les différents chemins municipaux.

AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU

OFFRE DE SERVICE DE ENVIRONOR

- 163-05-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville achète auprès de Environor inc. un bidon de 200 litres de produit pour l'eau potable à 2 689.32\$ plus taxes plus transport et l'achat obligatoire d'une pompe à environ 1 200.00\$ plus taxes.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2009

FACTURES DE LES ENTREPRISES B. CHAMPAGNE INC.

- 164-05-2009 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture # 3466 au montant de 5079.38\$ taxes incluses pour les filtres extracteurs de soufre et la facture # 3470 au montant de 16197.56\$ taxes incluses pour la fourniture et l'installation d'une deuxième pompe à la station.

URBANISME ET MISE EN VALEUR

DEMANDE OFFICIELLE À LA CPTAQ

- 165-05-2009 ATTENDU QUE la municipalité de Mandeville avait adressée dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement de la MRC de D'Autray l'exclusion de certaines parcelles de terrains ;

ATTENDU QUE le périmètre d'urbanisation de Mandeville ne répond plus aux besoins prévisibles en espaces voués à l'urbanisation;

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec a déposé son compte rendu et son orientation préliminaire relativement à la demande de la municipalité de Mandeville en date du 30 mars 2009;

ATTENDU QUE la municipalité de Mandeville désire une rencontre avec la Commission afin de clarifier notre demande;

Par conséquent,

Il est proposé par M. André Desrochers
Appuyé par M. Jean-Claude Charpentier
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville demande une rencontre avec la Commission suite au dépôt du compte-rendu et son orientation préliminaire relativement à la demande de Mandeville #358589.

DÉROGATION MINEURE DE MADAME MICHELLE TREMBLAY, MONSIEUR BRUNO PETITCLERC ET MONSIEUR YVES GAGNON

- 166-05-2009 Rapport du Comité consultatif d'Urbanisme sur la demande de dérogation mineure de Mme Michelle Tremblay, M. Bruno Petitclerc et M. Yves Gagnon pour les lots 3 et 4 du rang 5 Nord-Ouest du Cadastre de la Paroisse de Saint-Didace. Mme Kim Leblanc, inspectrice en urbanisme et en environnement, a expliqué la situation reliée aux lots ci-haut mentionné. La dérogation mineure demandée vise à réduire à 53,15 mètres la profondeur moyenne d'une partie du lot 4, rang 5 Nord-Ouest du Cadastre de la Paroisse de Saint-Didace (lot projeté 4-38) et de réduire à 40,57 mètres la profondeur moyenne d'une partie du lot 3, rang 5 Nord-Ouest du Cadastre de la Paroisse de Saint-Didace (lot projeté 3-41 et 4-37).

L'effet de cette dérogation est de permettre le morcellement d'une partie de lot 4, rang 5 Nord-Ouest du Cadastre de la Paroisse de Saint-Didace afin d'agrandir la partie 3, rang 5 Nord-Ouest du Cadastre de la Paroisse de Saint-Didace.

Considérant que chacun des lots énumérés ci-haut possède des droits acquis en vertu de l'article 4.3 du règlement de lotissement # 193;

Considérant qu'en procédant au morcellement, il y aurait perte de droits acquis;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2009

Considérant les articles 4.4.1 et 4.4.2 du règlement de lotissement # 193;

Considérant que la demande de dérogation mineure respecte le objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité;

Considérant que la demande a été effectué au moment de la vente du 1697 chemin du Parc (Partie du lot 4) démontrant la bonne fois des demandeurs;

Considérant que la demande de dérogation mineure concerne une disposition à l'égard de laquelle une dérogation mineure peut être accordée;

Considérant que la procédure prescrite au règlement concernant les dérogations mineures a été suivi;

Considérant que les frais exigés pour l'étude de la demande de dérogation mineure ont été acquittés;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application du règlement de lotissement et par un refus de la demande de dérogation mineure;

Considérant qu'aucun préjudice ne serait causé à l'environnement immédiat, aux voisins, à l'ensemble de la collectivité en général;

Considérant que l'acceptation de la demande de dérogation mineure n'a aucun effet sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Vu les circonstances, il est proposé par M. Raymond Bourdelais appuyé par M. Rodrigue Genois et il est résolu à l'unanimité des membres du CCU que ce dernier recommande l'acceptation de la dérogation mineure ci-haut mentionnée.

En conséquence

Il est proposé par M. Jacques Martial

Appuyé par M. Sylvain Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme en ce qui a trait à la demande de dérogation mineure de Mme Michelle Trembaly, M. Bruno Petitclerc et M. Yves Gagnon telle que lue par les membres du conseil.

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU LAC MASKINONGÉ 2009

167-05-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de services professionnels de Teknika HBA en date du 25 février 2009 concernant le suivi de la qualité de l'eau du lac Maskinongé 2009 au montant de 7102\$ plus taxes. Ce montant sera réparti entre les trois (3) municipalités soit : Ville St-Gabriel, Paroisse St-Gabriel et Mandeville.

RÉSOLUTION À ENVOYER AU MDDEP

168-05-2009 Attendu que les installations sanitaires de l'immeuble situé au 16-18 rue Pontbriand Nord à Mandeville sont sous la juridiction du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs(MDDEP);

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2009

Attendu que la municipalité de Mandeville a signalé à votre ministère la problématique reliée aux installations sanitaires de l'adresse ci-haut mentionné depuis plusieurs mois;

Attendu que le problème n'est pas encore résolu;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Sylvain Gagnon

Appuyé par M. André Desrochers

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville demande au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) d'agir rapidement dans le dossier mentionné précédemment afin de demander au propriétaire de se conformer aux exigences réglementaires concernant les installations sanitaires de l'immeuble.

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU BASSIN VERSANT DU LAC LONG

169-05-2009 L'association souhaite installer un panneau d'affichage fermé de 2 pieds sur 3 pieds, monté sur tiges, afin de renseigner les résidants du lac Long. L'emplacement choisi est à la fourche de la rue Landry et du chemin du lac Long, tout à côté des casiers de Postes Canada, lieu de passage obligatoire de la majorité des résidants.

L'Association demande donc à la municipalité si une telle installation en ce lieu respecte les règlements municipaux et ce, sans risques de contrevenir aux droits de propriétés de quiconque. L'Association apprécierait recevoir un avis écrit à ce sujet étant donné que l'installation sera permanente. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise l'Association des propriétaires du bassin versant du lac Long à installer de façon permanente ledit panneau au coin de la rue Landry et du chemin du lac Long conformément à nos règlements.

AVIS DE MOTION

M. Jean-Claude Charpentier, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement ayant pour but d'interdire l'épandage d'engrais chimiques sur tout le territoire de la municipalité.

LOISIRS ET CULTURE

TABLE DES AÎNÉES ET AÎNÉS DE LANAUDIÈRE

En tant que président et au nom de la Table des aînées et aînés de Lanaudière, il me fait plaisir de vous convier à notre 6^e édition de la Journée de ressourcement pour nos aînés bénévoles qui aura lieu le 5 octobre prochain au Château Joliette. Nous sollicitons votre implication afin de nous soumettre une candidature. La ou le récipiendaire représentant votre municipalité doit obligatoirement remplir certaines conditions. Faire parvenir le tout au plus tard le 30 juin 2009.

ASSOCIATION CHASSE & PÊCHE DE MANDEVILLE INC.

170-05-2009 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accorde une aide financière de 1500.00\$ à l'Association Chasse & Pêche de Mandeville inc. pour l'année 2009.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2009

FESTIWEST DE MANDEVILLE

- 171-05-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville réserve la Salle municipale pour l'évènement Festiwest de Mandeville les 4, 5 et 6 septembre 2009.

LA GRANDE TABLÉE 2009

- 172-05-2009 Le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) et l'Académie d'hôtellerie et de tourisme de Lanaudière sont fiers de vous inviter à l'édition 2009 de La Grande Tablee. Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville achète 2 billet(s) au montant de 65.00\$/chacun taxes incluses pour le 22 mai 2009 à l'Association d'Hôtellerie à Joliette.

ECOLE YOVILLE

- 173-05-2009 Chaque jour, nous voyons les enfants du village grandir. Chaque jour, ils décident un peu plus de leur avenir. Certains d'entre eux ont davantage de difficultés à faire les bons choix. Par contre, ce qui est rassurant de voir, c'est que la communauté est toujours là pour les appuyer, peu importe les erreurs d'enfant qu'ils peuvent commettre. En donnant du temps et de l'argent à ces enfants, vous les aidez, sans vous en rendre compte peut-être, à faire les bons choix et à progresser un peu plus sur le chemin de leur avenir. Peut-être que ce voyage à Ottawa sera, pour certains, le seul qu'ils auront l'occasion de faire en dehors de la province ou au contraire, cela leur donnera la piqûre des voyages pour le futur, nous n'en savons rien. Ce dont nous sommes certains, c'est que vous donnez à ces enfants un peu plus l'occasion de rêver, de s'amuser, d'apprendre et de s'épanouir.

Présentement, ils ne rendent peut-être pas compte à quel point un petit geste peut les aider, mais avec le recul, ils le comprendront. C'est pourquoi, en ces quelques mots, nous désirons vous remercier, en leur nom, d'avoir une telle générosité et grandeur d'âme. Sans vous, notre projet ne serait qu'un rêve. Avec vous, notre projet est un rêve devenu réalité. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville donne un montant de 200\$ à l'École Youville pour l'organisation du voyage à Ottawa.

FACTURE À PAYER DE TEKNIKA HBA

- 174-05-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. andré Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture DU5495 au montant de 1 932.31\$ taxes incluses pour le Comité de suivi du Lac Maskinongé. Cette facture sera répartie entre les municipalités de Ville Saint-Gabriel, Paroisse Saint-Gabriel et Mandeville conformément à la formule établie et acceptée par les municipalités.

FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

- 175-05-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville donne un montant de 100.00\$ pour la Fondation québécoise du cancer qui aidera à héberger 450 Lanaudoises et Lanaudois devant se déplacer pour recevoir des traitements contre le cancer.

SUIVI DE LA CONSULTATION SUR LE PACTE RURAL À MANDEVILLE

Nous nous sommes réunis le 31 mars dernier pour trouver un projet rassembleur qui pourrait répondre aux besoins exprimés par les citoyens de Mandeville. La vision qui s'était dégagée pour orienter le développement

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2009

et le positionnement de Mandeville était de mettre l'environnement au cœur du développement et le positionnement de Mandeville était de mettre l'environnement au cœur du développement de Mandeville et que celle-ci se distingue comme leader dans le développement durable dans Lanaudière.

Nous souhaitons vous demander d'envisager la possibilité d'avoir un endroit sur le site de l'ancienne usine Birchwood pour pouvoir installer notre coopérative et offrir nos services. Nous croyons que notre projet pourrait bien s'insérer dans le plan de développement du site et contribuer à la revitalisation de cet endroit stratégique à Mandeville.

ZEC DES NYMPHES – TOURNOI DE PÊCHE

La présente a pour but de vous annoncer l'organisation, encore cette année, d'un Super Tournoi de pêche qui se tiendra le samedi 20 juin 2009 à la Zec des Nymphes inc. L'organisation de ce tournoi annuel nous permet d'amasser des fonds pour ensemercer nos lacs et d'attirer des touristes dans notre belle région, ce qui est favorable pour les commerçants de votre municipalité.

Lors de la tenue de ce tournoi, nous aurons plusieurs prix de présences. Nous apprécierions pourvoir vous afficher parmi nos nombreux commanditaires tout en laissant le soin et la discrétion de votre apport à la réussite de notre beau tournoi.

QUAD BRANDON

Vous êtes cordialement invité à notre « Super Soirée Casino » du Club Quad Brandon le 9 mai 2009 à 19h30 au Centre sportif et communautaire de Brandon, le coût du billet est de 20.00\$ incluant 5000\$ en jeu. Cette activité est organisée dans le but de ramasser des fonds pour l'entretien de nos surfaceuses qui en ont bien besoin pour préparer notre prochaine saison.

DEMANDE DE AUX TROUVAILLES DE MANDEVILLE

176-05-2009 Nous sommes un organisme communautaire qui oeuvrons dans la communauté auprès des plus démunis depuis une dizaine d'années et qui n'est pas financé par l'appareil gouvernemental contrairement aux autres organismes de la région. Aux Trouvailles de Mandeville est reconnu par l'Agence de la santé et des services sociaux mais est toujours en attente de financement. Nous sommes membres de plusieurs tables de concertation et nous sommes reconnu et appuyé par le milieu. La présente est pour vous demander la permission de nous offrir gratuitement la salle municipale le 30 mai 2009 pour un souper spaghetti. Celui-ci nous permettra de s'autofinancer car nous en avons grandement besoin. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité prête la salle municipale Aux Trouvailles de Mandeville le 30 mai 2009 pour l'organisation du souper spaghetti.

DEMANDE DE MASKI-COURONS

177-05-2009 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accorde une permission spéciale lors des différents événements du Maski-Courons International (dimanche 17 mai 2009 et dimanche 9 août 2009) afin d'autoriser la circulation des VTT entre 9h00 et 13h00 sur les rues des parcours qui sont dans la municipalité, d'autoriser l'installation du matériel (cônes, panneaux, arrêts) nécessaire à la sécurité des parcours et confirmer qu'il n'y aura aucune construction ou rue fermée le long du trajet lors des 2 journées où seront présentées les courses sur les routes spécifiées à l'intérieur de votre courriel du 16 avril 2009. En plus, la municipalité de Mandeville autorise le Maski-Courons dans le cadre des activités de cyclisme du Maski-Courons du samedi 8

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2009

août 2009 à emprunter les rues de la municipalité de Mandeville tel que spécifiées à l'intérieur de la lettre du 22 avril 2009 et à installer au besoin le matériel nécessaire à la sécurité du parcours.

DEMANDE DE MANDEVILLE EN FÊTE

M. André Désilets, membre du Comité « Mandeville en Fête » s'est renseigné pour la location d'un chapiteau 40 pieds X 60 pieds à installer près de la Salle municipale durant la période du Festival. Nous nous interrogeons à savoir si nous pouvons le laisser installer pendant cette période de 9 jours. Si nous devrions l'enlever pendant la semaine, il nous en coûterait beaucoup de frais.

DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES SENS UNIQUE SECTEUR BRANDON

178-05-2009 La présente a pour but de vous demander l'autorisation de faire un pont payant sur la rue Desjardins en face du Mandevillois samedi le 16 mai. En cas de pluie, le pont payant pourrait être remis samedi le 23 mai. Le financement réalisé aidera les jeunes à payer les différentes activités récréatives et culturelles des périodes estivale et automnale. Évidemment, le pont payant sera supervisé par l'équipe d'animation de la mdj afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement de l'activité.

Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville d'autoriser la Maison des jeunes de réaliser un pont payant samedi le 16 mai 2009 ou remis en cas de pluie au samedi 23 mai 2009.

DEMANDE DE MME LOUISE MORIN

179-05-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accorde la réservation du terrain de balle pour la ligue de balle Les Shnocks qui auront lieu les mardi soir à partir du 12 mai jusqu'au 23 août 2009 ainsi que la fin de semaine du 22 et 23 août 2009 pour l'afin de semaine des jeunes. En plus, la municipalité de Mandeville va allouer une aide financière pour l'achat de 3 douzaines de balles et d'environ 8 poches de chaux.

FONDATION PATRICK-GENDRON

La Fondation Patrick-Gendron entreprendra le 1^{er} mai sa dixième campagne annuelle de financement. Depuis 10 ans, la Fondation a redistribué plus de 90 000\$ en recherche contre le cancer à l'hôpital Ste-Justine et en soutien financier aux familles et ce, grâce à votre fidèle générosité. Ouvrez très grand votre cœur.

BOUÉES AU LAC MASKINONGÉ

180-05-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville participe financièrement, selon la quote-part déjà prédéterminée, à l'implantation de bouées sur le lac Maskinongé durant l'été 2009 par le Comité de suivi du lac Maskinongé.

LAC À LA POMPE ET RIVIÈRE MASTIGOUCHE

181-05-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville va dorénavant participer financièrement selon notre quote-part aux travaux du Comité de suivi de lac Maskinongé pour le lac à la Pompe mais le tout conditionnellement à ce que la Ville de Saint-Gabriel et Paroisse Saint-Gabriel-de-Brandon participe financièrement selon leur quote-part aux travaux du Comité de suivi du lac Maskinongé pour la rivière Mastigouche.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2009

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER

- 182-05-2009 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de avril 2009 tels que lus, les chèques du numéro 6272 au numéro 6351 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil de avril 2009, ainsi que les comptes à payer du mois de avril 2009 pour un montant de 199,063.47\$. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fonds général.

Mairesse

Sec. Très. et dir. gén.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

- 183-05-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit ajournée au 11 mai 2009 à 19h00.

Mairesse

Sec. très. et dir. gén.